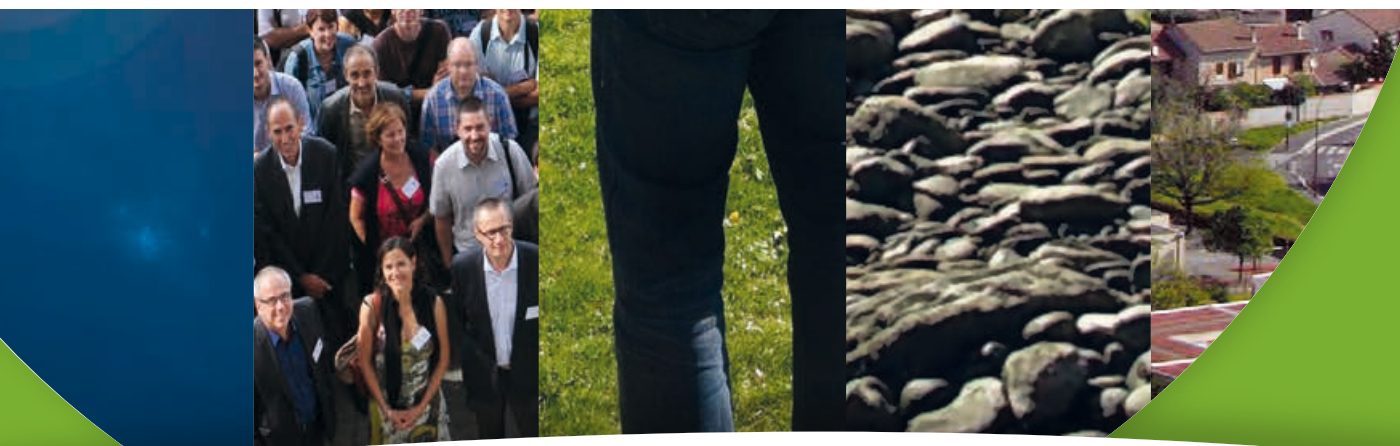


2013



DREAL Midi-Pyrénées

Le rapport Développement durable



PRÉFET
DE LA RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES



*Cité administrative de Toulouse
Dreal Midi-Pyrénées*

Le mot du directeur

Nous avons réalisé, l'an dernier, notre premier rapport développement durable à partir de notre activité 2012. Sans prétendre à l'exhaustivité, il a mis en avant l'intégration du développement durable tant dans l'exercice de nos missions que dans nos modes de fonctionnement interne.

Ce «premier essai» a été concluant. Il a suscité l'intérêt de nombreux partenaires et nous avons décidé de reconduire l'exercice pour l'activité 2013.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, nous avons progressé dans l'évaluation systématique de nos démarches et dossiers au regard du développement durable, renouvelé notre Plan d'administration exemplaire, effectué une évaluation de notre management et, grâce à un formidable travail collectif, actualisé l'ensemble de nos orientations stratégiques.

Ainsi, les enjeux du développement durable constituent la matrice dans laquelle ont été définis nos orientations et nos objectifs stratégiques.

Au travers des dossiers structurants ou ponctuels, les actions présentées dans ce rapport illustrent notre démarche, notre engagement. Le travail de chacune et chacun contribue à ce bilan riche et dense.

Je remercie l'ensemble des agents pour leur investissement et leur participation.

André Crocherie

Directeur régional
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Midi-Pyrénées

Sommaire

Permettre l'épanouissement
de tous les êtres humains

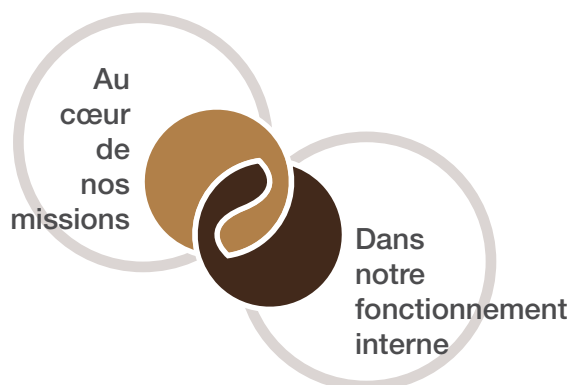
Assurer la cohésion sociale et la solidarité
entre territoires et entre générations

Fonder les dynamismes de développement
suivant des modes de production
et de consommation responsables

Lutter contre le changement climatique
et protéger l'atmosphère

Préserver la biodiversité, protéger les milieux
et les ressources

Glossaire



Les enjeux du
développement durable
sous-tendent nos
orientations stratégiques
et sont portés par
l'ensemble de nos
activités.

Le rapport
développement
durable
est structuré autour
des cinq finalités
du développement
durable

4

12

19

27

34

39

Directeur de la publication :

André Crocherie,

Coordination :

DREAL/SG - Brigitte Poncet,

Conception graphique :

DREAL/CSM/Communication - Didier Le Boulbard

Crédit photographique et illustration :

DREAL Midi-Pyrénées

PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

L'assemblée générale de la DREAL

L'assemblée générale du personnel s'est déroulée le 26 septembre. L'organisation retenue cette année a intégré les retours formulés lors des évaluations : déroulement sur une journée, réserver du temps aux échanges, permettre aux participants de se rencontrer, faire appel à des volontaires pour préparer...

L'équipe d'organiseurs, après avoir examiné plusieurs possibilités, a finalement proposé au CODIR une destination en dehors de la Haute-Garonne pour cette « première ». La destination d'Albi a été retenue, la base étant l'amphithéâtre d'honneur de l'école des Mines d'Albi-Carmaux pour l'assemblée plénière.

Après un café d'accueil et le message de bienvenue du directeur-adjoint de l'école des Mines, le déroulé de la journée a été présenté. André Crocherie a ensuite pris la parole pour faire le point sur les arrivées, les départs, les questions d'actualité locale et nationale, et présenter l'important travail collectif réalisé les mois précédents sur l'évaluation du management qui a abouti à la redéfinition de nos orientations et objectifs stratégiques.

Le buffet, délicieux et servi dans une ambiance détendue malgré l'exiguïté des locaux, a précédé une présentation de MIPYGéo, le portail géographique de l'État en région Midi-Pyrénées.

L'après-midi était réservé à la visite de sites à enjeu pour la DREAL : installations classées, sites inscrits ou clas-



Visite du barrage d'Ambialet
Dreal Midi-Pyrénées



Assemblée générale de la DREAL Midi-Pyrénées
Dreal Midi-Pyrénées

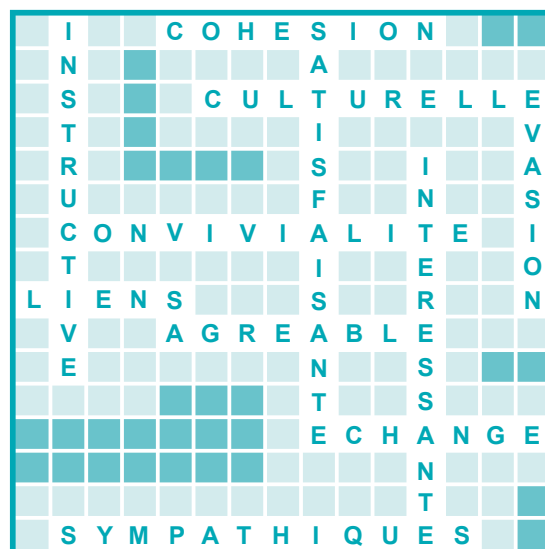
sés, biodiversité, énergies renouvelables, développement durable... Brillamment préparées par les collègues en charge des dossiers, elles ont permis de conjuguer la connaissance des thématiques traitées par la DREAL et la connaissance mutuelle, mais également, la culture personnelle, la convivialité et les échanges.

À renouveler! Comme mentionné dans les questionnaires de satisfaction.

En chiffres :

- 250 participants
- 6 autocars
- 7 visites

Un taux de satisfaction proche des 100 %!



Accessibilité aux personnes en situation de handicap et conception universelle

Pour faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap et approcher une conception universelle, la loi «handicap» de 2005 impose des échéances à 2010 et début 2015 pour adapter services et infrastructures sans rompre la chaîne des déplacements.

La circulaire interministérielle du 3 janvier 2013, concertée avec le monde associatif, a demandé un état des lieux. La DREAL Midi-Pyrénées a assuré la coordination en quatre étapes :

- achever la phase de programmation et de planification : l'atlas de l'accessibilité des collectivités territoriales est mis à jour. Une cartographie est établie ainsi que des documents et schémas de l'accessibilité (SDA, PAVE...);
- adapter le patrimoine immobilier de l'État : une enquête en ligne auprès de gestionnaires immobiliers fait état du niveau d'adaptation des bâtiments recevant du public;
- améliorer l'application des procédures en vigueur : des formations se déploient pour les élus et les membres

des commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité (CODSA) pour lesquels des outils de doctrine ont été élaborés;

- accompagner la mise en conformité : la haute priorité du critère d'accessibilité a été réaffirmée pour l'attribution de subventions publiques (DETR). Une animation accrue du réseau des professionnels et l'information des instances (CDCPH) sur l'état d'avancement ont été développées.

En outre, des qualifications ont été mises en place depuis quelques années dans plusieurs départements par des fédérations professionnelles.

Bien que confirmée, le rapport **Campion** de mars 2013 constate que l'échéance de 2015 ne sera pas respectée. Il invite à maintenir l'effort et à s'engager juridiquement et financièrement au moyen d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), sur un calendrier de travaux. Les modalités seront arrêtées courant 2014.



Construire des territoires durables

Une journée d'information et d'échanges autour de la prospective a été organisée par la DREAL, le 3 décembre 2013 à Toulouse. Son objectif : inciter les collectivités à engager des stratégies territoriales durables.

Cette journée s'inscrivait dans le cadre des actions de la Plateforme Territoires et Développement Durable de Midi-Pyrénées, un partenariat entre le conseil régional et l'État qui depuis 2008 vise à favoriser la généralisation du développement durable auprès des collectivités.

En effet, les exigences économiques, sociales et environnementales nécessitent aujourd'hui que les territoires s'engagent résolument dans des démarches permettant de mieux anticiper les enjeux et évolutions requises à moyen et long termes.

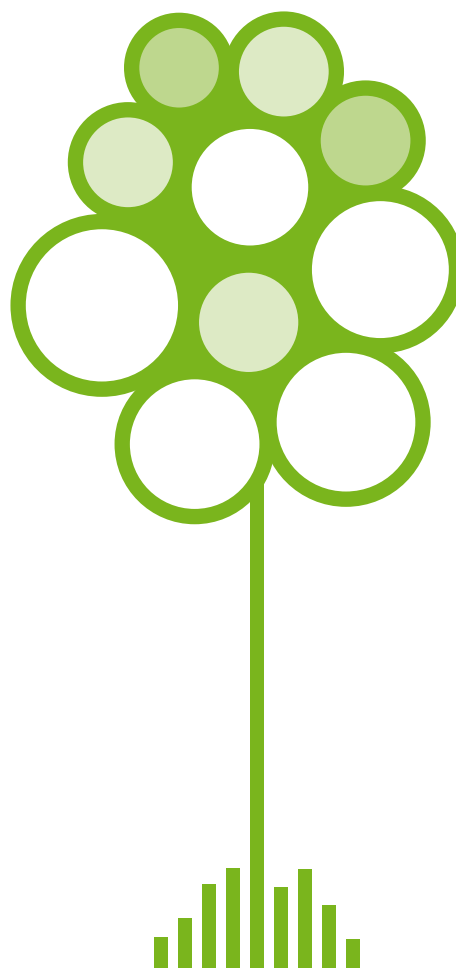
Laurence Barthe, Maître de Conférence à l'Université de Toulouse, a d'abord défini ce qu'est une démarche prospective et les enjeux liés dans le cadre d'un projet de territoire.

Trois témoignages de collectivités ont ensuite illustré ce que la prospective peut apporter à un projet territorial, via des démarches avec des méthodes et à des échelles très différentes : la révision du SRADDT de Midi-Pyrénées, l'élaboration du SCoT de Figeac, enfin la démarche « ma ville demain, inventons la métropole nantaise de 2030 ».

L'après-midi était consacrée à une déclinaison opérationnelle de cette stratégie prospective : les écoquartiers. La présentation du dispositif national de labellisation des écoquartiers par Franck Faucheux (METL), les retours d'expériences de collectivités, puis l'expression des attentes des acteurs afin de concrétiser cette forme d'aménagement durable en Midi-Pyrénées ont permis de mieux appréhender les concepts et leur mise en œuvre.

La centaine de participants a été particulièrement satisfaite de la journée, qui contribue à faire progresser l'ensemble des finalités du développement durable.

www.territoires-durables.fr/



*Échanges autour de la prospective
Dreal Midi-Pyrénées*



Le site de Volp : un patrimoine exceptionnel

Le site hydro-géologique du bassin du Volp à Montesquieu-Avantes en Ariège, a été classé par décret en date du 21 juin 2013. L'ensemble formé par le bassin hydrogéologique du massif karstique du Volp et les paysages remarquables qui lui sont liés a été classé parmi les monuments naturels et les sites du département de l'Ariège selon les critères pittoresque, artistique, historique et scientifique.

S'étendant sur 1 928 hectares, au cœur du piémont des Pyrénées Ariégeoises, à 450m d'altitude, entre la vallée de la Garonne à l'ouest et la vallée de l'Ariège à l'est, les cavernes du Volp forment un réseau de galeries karstiques creusées dans un petit massif calcaire, dont le réseau inférieur est emprunté par la rivière le Volp.

La grotte du Tuc d'Audoubert et celle des Trois Frères offrent un patrimoine exceptionnel, aujourd'hui connu dans le monde entier, et abritent des modelages, des peintures et gravures, ainsi que des empreintes de pas humains. Les bisons modelés dans l'argile figurent parmi les plus anciens modèles archéologiques connus. Les œuvres pariétales comportent plus de 1 500 motifs.

Le site de surface témoigne de la présence de générations successives depuis l'époque moustérienne, il y a 100 000 ans, jusqu'à nos jours, avec, en particulier, des vestiges du Magdalénien et de l'âge de bronze, des vestiges romains et des constructions du Moyen-âge.

Il présente des paysages de qualité exceptionnelle liés à la diversité du contexte géologique et à la présence d'une activité agricole, garante de l'entretien de l'espace.



*Bisons modelés dans l'argile
Dreal Midi-Pyrénées*

Quelle stratégie pour une Garonne au cœur de l'aménagement des territoires ?

12 décembre 2013 : Le Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne organise avec la Dreal au château de Terrides à Labourgade (82) un retour d'expériences du programme d'études et de chantiers pilotes paysage de la Garonne réalisés de 2009 à 2013 par plus de quinze communes et EPCI riveraines pour engager un retour au fleuve : connaître, prendre en compte et valoriser le fleuve et ses paysages dans le développement territorial local.

Ces projets partagent un même engagement des collectivités pilotes pour la mise en œuvre de la Conven-

tion Interrégionale du Plan Garonne signée en 2009 : recueillir et partager les perceptions et représentations des paysages de Garonne, intégrer le rapport identitaire entre les populations et le territoire de Garonne dans les actions de gestion quantitative et qualitative du fleuve et de son territoire, créer les bases d'une représentation partagée du fleuve comme fondement d'une gestion solidaire de ce bien commun, de ses milieux et de son territoire.

Le cahier de gestion de Saint-Bertrand de Comminges validé

Le ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a validé, le 12 décembre 2013, le cahier de gestion du site de Saint-Bertrand de Comminges, Valcabrère, Sarp, classé par décret en date du 29 mars 2010.

Résultat d'un travail partenarial entre le Syndicat Mixte du site de Saint-Bertrand de Comminges présidé par le président du Conseil Général de Haute-Garonne, les élus des collectivités locales et les services de l'État, il a pour objectif d'orienter les stratégies et les opérations de gestion destinées à assurer la bonne transmission du patrimoine archéologique, du patrimoine médiéval des Chemins de Saint-Jacques, et du patrimoine paysager de l'une des plus anciennes plaines agricoles du piémont pyrénéen. Ses orientations complétées par celles

d'une Aire de Mise en Valeur du Patrimoine Architectural mises en place sur les quartiers urbains de ce territoire, seront à présent re-transcrites dans les documents d'urbanisme en cours de révision.



*Saint-Bertrand-de-Comminges
Dreal Midi-Pyrénées*

Lieux de beauté, lieux de mémoire, le bilan des sites du Tarn-et-Garonne

Jean-Louis Géraud, préfet du Tarn et Garonne a présenté, le 10 juillet 2013, le bilan des sites du Tarn et Garonne et son document de communication lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à Montpezat de Quercy. Une étude détaillée des 71 sites du département rend compte du diagnostic de leur état actuel au regard des critères qui ont prévalu à leur classement

ou inscription à l'inventaire des sites nationaux labellisés dans le cadre de l'application de la loi des sites de 1930. Elle propose pour chacun des sites, les recommandations et orientations de gestion et de valorisation qui assureront la transmission de ce patrimoine d'intérêt national aux générations futures.

Rocamadour: « Opération Grand Site »

Le 27 juin 2013, la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages approuve par un vote favorable sans réserve, à l'unanimité, le projet d'aménagement de la Corniche, premier élément de réalisation du programme de l'Opération Grand Site de Rocamadour approuvé le 26 juin 2012. La réalisation du projet est suivie par les services de l'Etat représentés par la DREAL et le STAP. L'aménagement de la corniche permettra aux touristes de découvrir sur une voie semi-piétonne, la cité de Rocamadour dans son paysage naturel et d'assurer la continuité piétonne du parcours historique des pèlerins de Rocamadour entre l'Hospitalet, la voie sacrée, la cité médiévale, les sanctuaires, le chemin de croix et la corniche.



*Rocamadour
Dreal Midi-Pyrénées*

Santé et sécurité au travail : un plan d'actions de prévention des risques professionnels

Le document d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a été élaboré à la DREAL Midi-Pyrénées en 2011, grâce à la réflexion menée par un groupe projet.

Il recense l'ensemble des risques professionnels auxquels les agents peuvent être exposés dans le cadre de leurs missions et a permis une cotation des risques en fonction de leur occurrence et de leur gravité. À partir des cotations les plus hautes (9 à 16), quatre thématiques ont fait l'objet d'un travail collaboratif en vue de définir un plan d'actions pour l'année 2013 :

- risques routiers et déplacements,
- contrôle de véhicules et risques associés,
- inhalation de produits,
- risques psychosociaux (RPS).

Ainsi ont été engagées des actions de sensibilisation, de communication, de formation et d'information, d'écriture de procédures ou de consignes, de changement dans les modes d'organisation.

Une sensibilisation aux risques psychosociaux (RPS) a été assurée auprès des membres du CHSCT, du comité de direction et des ateliers pour encadrants de proximité ont été organisés. Un groupe de prévention des RPS et un groupe GRH, plus restreint, ont été créés ; ils ont vocation à étudier des situations à risque sur un plan collectif pour le premier, et sur un plan individuel pour le second.

Parallèlement, des actions récurrentes ont été menées en matière de prévention des risques et de santé et de sécurité au travail : fourniture d'équipements de protection individuelle, formations dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, examen des registres hygiène et sécurité, réactivation du réseau de correspondants sécurité prévention.

Un bilan de ce plan d'actions 2013 sera présenté au CHSCT avant l'engagement d'un nouveau plan d'actions pour 2014.

Diagnostics des sols dans les «écoles»

Cette action préventive est menée en région Midi-Pyrénées depuis 2010 dans les crèches, écoles, collèges et lycées, accueillant des enfants et des adolescents de zéro à dix-sept ans, construits sur ou à proximité des sites d'anciennes activités industrielles potentiellement pollués.

L'UT 31/09 a déployé cette action nationale inscrite dans le plan régional santé environnement (PRSEII) dans les huit départements de la région en liaison avec les trois autres UT. Le diagnostic des sols permet de vérifier l'exposition à des substances préoccupantes des enfants accueillis et d'apprécier les risques encourus au regard des connaissances scientifiques actuelles.

Des échanges réguliers sont nécessaires avec les préfectures, le rectorat et ses équipes, l'ARS, les collectivités, les chefs d'établissements et le BRGM.

156 établissements ont été identifiés dans notre région

sur les 900 répartis sur le territoire national. Trois n'ont pas adhéré à la démarche.

En 2013, 111 diagnostics des sols terminés ont été diffusés à chaque maître d'ouvrage rangeant 6% des établissements hors démarche (confusion entre ancienne activité industrielle et la chaufferie de l'école par exemple ou fermeture de l'école) :

- 50,5 % en catégorie A « Les sols de l'établissement ne posent pas de problème » ;
- 45,1 % en catégorie B « Les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. La gestion de l'information devra être mise en place pour expliquer ce qui doit être fait si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés » ;
- 4,4 % en catégorie C : « Le diagnostic a montré la présence de pollutions nécessitant la mise en œuvre de mesures techniques de gestion, voire la mise en

œuvre de mesures sanitaires». Ces établissements ont fait l'objet de mesures particulières: mesures de la qualité de l'eau distribuée qui ont permis de conclure à l'absence de risques sanitaires. La surveillance du réseau d'eau est maintenue. Pour d'autres, présence de métaux (plomb) dans les sols, l'interdiction d'accès des enfants/adolescents à la zone est d'ores et déjà mise en place en attendant une solution pérenne qui sera soit l'imperméabilisation de la zone soit l'excavation des terres concernées. Le dernier cas est un collège où les élèves

exposés à des hydrocarbures et BTEX dans certains ateliers et salle de cours attenante ont du être redéployés. L'accueil des jeunes a été modifié pour ne plus les exposer à ces substances en attendant le traitement définitif de la source de pollution.

Pour la région Midi-Pyrénées en 2013, ce sont huit alertes environnementales qui ont nécessité une information des acteurs locaux et la définition d'un plan d'actions pour assurer l'accueil des jeunes dans des conditions optimales compte-tenu des substances identifiées. La concertation fructueuse avec les acteurs locaux: maire, président du Conseil général et régional a permis le traitement de tous les cas détectés.

L'action s'achèvera en 2014 avec la poursuite des derniers diagnostics en cours en Aveyron, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées et Tarn.



La certification étendue à la paye et à la comptabilité

L'audit de suivi de notre certification qualité ISO 9001 v2008, menée par l'AFNOR au mois de novembre 2013, a été l'occasion d'étendre à nouveau notre périmètre de certification, notamment par l'intégration de deux nouveaux processus pilotés par le CSM: le processus «gérer la paye» de PSI/GP, et le processus «gérer la comptabilité» du CPCPM.

Ces deux processus constituent, au sein de notre système de management de la qualité, des cas particuliers en ce sens qu'ils relèvent à la fois de la catégorie des

processus supports, nécessaires au fonctionnement des processus de réalisation (ou «métiers») de la DREAL, mais également des processus de réalisation puisque opérant au profit de bénéficiaires externes, comme par exemple les DDT.

Un important travail préalable de préparation a été réalisé par les services concernés, validé par l'audit AFNOR qui vient ainsi consacrer l'entrée dans notre système Qualité du CSM.

Une nouvelle organisation du travail : le télétravail

L'expérimentation du télétravail a débuté à la DREAL Midi-Pyrénées en février 2013. Au 31 décembre, sept agents étaient télétravailleurs, six à domicile et un hébergé dans un centre de proximité.

Un bilan, réalisé lors d'une journée d'échanges, s'est révélé très positif :

- les agents économisent fatigue et temps de transport, voient leur qualité de vie améliorée et travaillent avec davantage de concentration et d'efficacité ;

- les encadrants constatent une remotivation des agents, liée au gain de temps de transport, et des résultats professionnels très satisfaisants ; les moments d'échanges sont préservés lorsque l'agent est sur son lieu de travail.

La prolongation de l'expérimentation jusqu'au 30 juin 2014 permettra l'élargissement de la démarche à d'autres candidats télétravailleurs.

Un point sur l'avancement du Plan Régional Santé Environnement II

Approuvé par arrêté préfectoral du 18 novembre 2011, co-animé par la DREAL, l'ARS, la DIRECCTE et le SGAR, le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) II est composé de treize fiches reprenant 43 actions qui se déclinent elles-mêmes en plusieurs mesures.

Il s'appuie sur deux grands axes :

- réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé ;
- réduire les inégalités environnementales.

L'état d'avancement du PRSE II a été présenté dans le cadre d'un comité régional de suivi du Grenelle de l'environnement le 14 décembre 2012 et son bilan y sera également présenté mi-2014. Le prochain plan sera élaboré fin 2014.

La variété des actions inscrites dans le PRSE II, que ce soit en terme de type d'actions, de milieu et d'acteur en fait un outil ayant un impact et impliquant l'ensemble de la population de la région Midi-Pyrénées et un document transversal sur toutes les finalités du développement durable.

La sécurité routière en 2013

Chaque année le pôle sécurité routière de la DREAL Midi-Pyrénées réalise un bilan annuel de l'accidentalité en Midi-Pyrénées et procède à la mise à jour des dix plaquettes thématiques régionales de sécurité routière concernant les motos, les cyclos, les vélos, les poids-lourds, l'alcool, les obstacles, les seniors, les jeunes de quatorze à dix-sept ans, les jeunes de dix-huit à vingt-quatre ans, ainsi qu'une plaquette de portée générale. L'ensemble de ces documents est mis à disposition sur le site Internet de la DREAL.

Par ailleurs, le pôle sécurité routière de la DREAL organise chaque année un forum régional dans l'un des huit départements de la région, avec une thématique à chaque fois renouvelée, toujours en corrélation avec les problématiques départementales. Cette année, le forum s'est tenu le 7 novembre 2013 à Pamiers, sur la thématique des seniors - mobilité et sécurité routière.

Réunion d'information et de sensibilisation Seniors
Dreal Midi-Pyrénées



ASSURER LA COHÉSION SOCIALE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

Un schéma d'aménagement et de développement pour le canal des Deux Mers

Signée le 16 juillet 2009 entre l'État, les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Voies Navigables de France, la Charte interrégionale pour le canal des Deux Mers instaure un partenariat pour le développement du canal. La restauration et la valorisation de l'ouvrage doivent en effet relever plusieurs défis : le maintien de la navigation, en lien avec les activités terrestres, la gestion de l'eau, la fonction de corridor écologique et la valeur patrimoniale.

Il s'agit à la fois de préserver ce patrimoine exceptionnel et d'en faire un vecteur de développement pour les territoires traversés.

La partie canal du Midi est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1996, ce qui entraîne une responsabilité particulière quant à sa préservation. Cette reconnaissance a en outre favorisé un développement du tourisme international sur et autour du canal.

Par ailleurs, le chancre coloré du platane implique de réfléchir au renouvellement des plantations d'alignement.

Afin de préserver ce patrimoine et les retombées économiques qu'il représente pour les territoires traversés, il est apparu nécessaire de trouver un équilibre conciliant les enjeux de tous les acteurs, au sein d'un document stratégique global, qui permette à ceux-ci de se doter d'une stratégie de développement commune.

Le schéma concerne l'ensemble du linéaire du Canal des Deux Mers (canal latéral à la Garonne, canal du Midi et son système alimentaire canal de la Robine, canal de Jonction, canal de Brienne) sur les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Afin d'améliorer la prise en compte des enjeux par l'ensemble des acteurs, une révision de la charte interrégionale a été lancée en 2013. Sa signature par l'État, VNF et les trois régions concernées est en cours.



*Canal des Deux Mers
Dreal Midi-Pyrénées*

Projet de site classé des abords du Canal du Midi

Le canal du Midi, son système alimentaire ainsi que le canal de Jonction et la Robine ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial en décembre 1996, avec une zone tampon correspondant au territoire de l'ensemble des communes « mouillées ». Face aux pressions croissantes d'aménagements, pas toujours qualitatifs, dans cette zone tampon, la France s'est engagée auprès de l'UNESCO, en 2005, à en renforcer la protection. Ce projet est coordonné par la DREAL Midi-Pyrénées, sous l'autorité du préfet de région, préfet coordonnateur pour le Canal des Deux Mers, pour les deux régions concernées. Plusieurs études paysagères ont permis de définir un périmètre à classer au titre des sites, affiné en 2012-2013 lors de réunions de concertation avec les élus et acteurs concernés. L'enquête publique devrait avoir lieu fin 2014. Le classement sera ensuite prononcé par décret en Conseil d'Etat.



Canal du Midi
Dreal Midi-Pyrénées

Crue exceptionnelle des 18 et 19 juin 2013 : la mobilisation d'un service

L'année 2013 a été la première année de fonctionnement du SPC Garonne Tam Lot fusionné (mise en œuvre effective le 13 décembre 2012) : le nombre de tronçons surveillés depuis Toulouse est ainsi passé de 10 à 20, et l'équipe de prévisionnistes de crue de 14 à 22.

Pour cette première année, l'activité hydrologique a été particulièrement intense, avec trois événements importants de niveau vigilance « Orange » : sur le Lannemezan en janvier, sur la Garonne Toulousaine et l'Agout en mai et sur les Pyrénées (Garonne amont et Nestes) en juin. Ces événements ont permis de roder l'équipe, composée pour un tiers de prévisionnistes récents, recrutés à l'occasion de la création du nouveau SPC, et d'éprouver les nouveaux outils et la nouvelle organisation opérationnelle en crise.

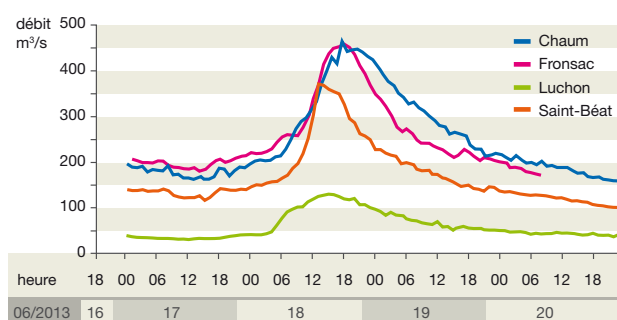
Le bilan du fonctionnement du SPC durant ces événements intenses est très satisfaisant.

Le service de contrôle de sécurité des ouvrages hydrauliques est également intervenu à la demande des préfectures sur un certain nombre d'ouvrages.

Suite aux crues des 18 et 19 juin 2013, la DREAL a coordonné, à la demande des ministères de l'Écologie et de l'Intérieur, un REX global auquel ont participé les quatre DDT(M) et préfectures concernées ainsi que le niveau zonal et le SCHAPI.

L'hydrogramme fait apparaître un pic de crue le 18 juin entre 12h et 18h sur les stations de la Garonne amont et de la Pique.

Pendant la crue, l'intervention des équipes de jaugeage avec leur véhicule équipé, permet de collecter de précieuses données pour connaître les débits de crues.



Camion de jaugeage et saumon prêt à pénétrer dans l'eau
Dreal Midi-Pyrénées

La revue territoriale métropolitaine de Toulouse : vers une trajectoire de dimension européenne et un espace métropolitain solidaire et durable

La mission aire urbaine/aire métropolitaine toulousaine (AU/AMT), co-animée par la DREAL et la DDT31, associe depuis 2008, cinq DDT de la région et la DDTM de l'Aude autour d'un objectif de réflexion et de veille permanente à l'échelle de l'espace métropolitain toulousain.

Elle a été chargée par le préfet de région, en 2012, de coordonner une réflexion stratégique interministérielle qui a abouti à une expression concrète de l'action de l'État au regard des enjeux d'intérêt national sur ce territoire. Cette réflexion a associé l'ensemble des services de l'État en région et en départements.

Parallèlement, la DATAR, dans le cadre de sa mission de réflexion stratégique sur les métropoles françaises, a réalisé une revue territoriale de Toulouse qui dégage les marges de progrès du territoire et en propose une vision stratégique à 2030.

Les conclusions de ces deux démarches, convergentes et complémentaires, ont été mises en commun en 2013 dans un document qui définit trois orientations :

construire un espace métropolitain solidaire et durable, construire une métropole accessible et interconnectée, développer, à l'échelle européenne, une stratégie de croissance dans tous les domaines du développement métropolitain.

Les éléments déterminants, du point de vue de l'État, pour la mise en œuvre et la concrétisation de la stratégie, y sont précisés, parmi lesquels la reconnaissance d'un intérêt national à Toulouse et son espace métropolitain, l'organisation d'une conférence métropolitaine, la mise en place d'une démarche de type DTADD, et la création des conditions optimales en termes de gouvernance pour que cet espace devienne, à l'horizon 2030, une métropole de dimension européenne créative, innovante, solidaire et durable.

La démarche a été présentée à l'association du dialogue métropolitain le 1er juillet 2013 et les échanges avec les acteurs locaux doivent se poursuivre.

La directive inondation : une connaissance approfondie du risque d'inondation et des priorités d'action

De 1998 à 2002, l'Europe a subi plus de 100 inondations graves, dont celles du Danube et de l'Elbe en 2002 au bilan catastrophique. Globalement, sur cette période, les inondations ont causé en Europe la mort de quelques 700 personnes et au moins 25 milliards d'euros de pertes économiques. Face à ce constat, la Commission Européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « Directive Inondation » qui fixe une méthode de travail progressive pour permettre aux territoires exposés à tout type d'inondation de réduire les risques.

Dans la transposition en droit français, le bassin Adour Garonne, a été retenu comme le niveau de planification de la gestion du risque pour mettre en œuvre la directive inondation. La DREAL Midi-Pyrénées, également DREAL du Bassin Adour-Garonne, est donc respon-

sable du pilotage et de la coordination de cette mise en œuvre pour le bassin.

Cette directive fixe un cadre de travail qui permet progressivement de partager les connaissances sur le risque d'inondation, de les approfondir, de faire émerger des priorités et de définir un plan stratégique de gestion de ce risque, décliné à différentes échelles.

Son actualisation, prévue parallèlement à la révision du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des Eaux du bassin) tous les six ans, permettra de progresser dans les connaissances et d'élargir progressivement, autant que de besoin, le champ des territoires identifiés comme à risque important.

La réalisation en 2011 et début 2012 de l'Évaluation Préliminaire du Risque sur le Bassin (EPRI) a permis

de définir l'état des lieux de la sensibilité du bassin au risque d'inondation. Puis 18 Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) ont été identifiés et arrêtés par le Préfet coordonnateur de bassin fin janvier 2013 pour la forte concentration d'enjeux qu'ils présentent.

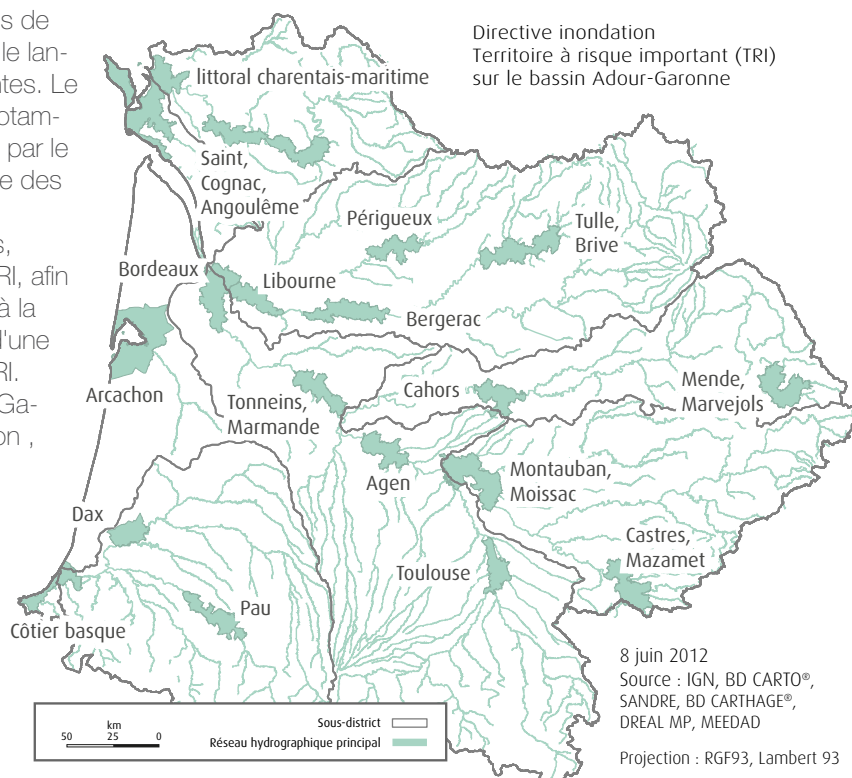
L'année 2013 fut consacrée :

- à un approfondissement des connaissances sur ces 18 territoires, par la réalisation de la cartographie des risques (croisement aléas / enjeux) sur chacun des TRI. La DREAL Midi-Pyrénées (SRNOH/DPNPC) a été maître d'ouvrage associé pour la réalisation des cartes des quatre TRI de Midi -Pyrénées et celui de Mende-Marvejols. La réalisation des cartes de risques, prêtes fin novembre 2013, a permis le lancement de la consultation des parties prenantes. Le travail se poursuivra en 2014 sur la bassin (notamment en Aquitaine) en vue d'une approbation par le préfet coordonnateur de bassin de l'ensemble des cartes avant fin juin 2014.
- au lancement des premières réunions locales, sous l'égide des préfets pilotes de chaque TRI, afin d'associer l'ensemble des parties prenantes à la démarche, en vue de l'élaboration en 2014 d'une stratégie locale de gestion du risque sur le TRI.
- à la constitution, à l'échelle du bassin Adour-Garonne, d'une équipe-projet Directive Inondation ,

sous le pilotage de la DREAL de Bassin, composée de représentants de trois DREAL et trois DDT du bassin ainsi que de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Cette équipe projet a travaillé sur :

- la répartition des rôles bassin-région-département,
- l'articulation avec le processus de mise à jour du SDAGE,
- et fin 2013, à la rédaction des premiers éléments du futur plan de gestion du risque d'inondation , véritable document stratégique cadre à l'échelle du bassin, de la gestion du risque inondation.



Élaboration d'un document d'association de l'État à l'occasion de la révision du SRADDT Midi-Pyrénées

Le Conseil régional ayant lancé en 2013 la révision du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, le préfet de région a chargé la DREAL de piloter l'élaboration d'un document d'association de l'État rassemblant l'ensemble des enjeux portés par ses différents services. Cette élaboration a donné lieu à un travail mené en interministériel associant plus de 30 services contributeurs entre mars et septembre.

Le document final transmis au conseil régional dégage trois grands enjeux thématiques croisant les finalités du

développement durable: soutenir le rayonnement de la région au service de la diversité de ses territoires et de ses populations; garantir la cohésion sociale et territoriale de la région en activant les complémentarités de ses territoires; maîtriser les pressions accrues qui s'exercent sur les ressources, tout en permettant leur valorisation, et un enjeu plus transversal relatif à la gouvernance.

MIPYGéo : un portail géographique au service du développement durable

En 2011, le Préfet de région a confié à la DREAL, sous pilotage du SGAR, une animation inter-services de l'État, dénommée MIPYGéo, relative aux données géographiques servant à constituer une carte.

Il s'agit de constituer un réseau de compétences et un portail géographique permettant de diffuser et croiser des données géographiques de référence produites par les services de l'État en Midi-Pyrénées ou diffusées sur d'autres portails. L'objectif est également d'accompagner ces services pour qu'ils utilisent et produisent des données cartographiques nécessaires à leurs missions. Il s'agit enfin de diffuser largement les données publiques, dans le cadre d'exigences réglementaires (directive INSPIRE transposée en droit français) et de politiques gouvernementales comme l'ouverture des données publiques (OpenData).

Le portail support a officiellement ouvert en octobre 2013 : <http://www.mipygeo.fr/>. Il permet d'accéder au catalogue, de rechercher des données géographiques,



de les visualiser, de les croiser avec d'autres données ou de les télécharger. Différents « géoservices » permettent de valoriser des données. 160 lots de données sont actuellement disponibles sur la plate-forme géographique associée.

La DREAL utilise cette plate-forme pour faire converger en 2013 ses différents outils cartographiques. En interne comme en externe, c'est un outil favorable à la prise en compte du développement durable qui permet de croiser sur un même territoire des approches multi-thématiques.



La section de RN 88 entre Tanus et Croix de Mille mise en service

L'inauguration de l'aménagement à 2x2 voies de la RN88 entre Tanus et Croix de Mille s'est déroulée le 12 octobre 2013 en présence des co-financeurs, de la préfète du Tarn et des maires des communes concernées par l'aménagement Tanus, Moularès et Pampelonne.

Cette réalisation s'inscrit dans l'aménagement à 2x2 voies de la RN88 entre Albi et Rodez. Cette RN88 joue un rôle important dans le maillage du territoire en assurant le désenclavement du sud du Massif central et en facilitant les relations entre les pôles économiques. La commission « mobilité 21 » a reconnu le caractère indispensable qui s'attache à la modernisation de cet axe dont la fonction de désenclavement est incontestable.



Gîte artificiel pour chiroptères
Dreal Midi-Pyrénées

Le chantier a permis l'installation des fourreaux pour le passage de fibres optiques en section courante.

Avec la mise en service de la section Croix-de-Mille Tanus, et l'achèvement de la mise à 2x2 voies de la rocade d'Albi prévue en 2015, la totalité de la RN88 dans le Tarn aura le statut de voie express. Les usagers pourront traverser le département du Tarn en empruntant une 2x2 voies.

Une attention particulière a été apportée à la sécurité des usagers, à la protection des riverains, au traitement des eaux et aux enjeux environnementaux.

Des mesures de réduction d'impact ou des mesures compensatoires liées à la préservation de la bio-diversité et au respect de l'environnement ont été réalisées :

- pour les batraciens : la suppression de deux mares existantes a été compensée par la création de quatre mares ;
- pour les chiroptères (chauve-souris) : des guidages par des haies pour éviter les percussions par la circulation routière et des gîtes artificiels créés, l'acquisition du bois de Saint-Léon en raison de la présence de chauves-souris ;
- pour les reptiles : la création d'hibernaculum (abris pour reptiles).

Un travail expérimental a été mené, en partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels (CEN) de Midi-Pyrénées, pour définir les mesures à mettre en œuvre et les aménagements à réaliser pour répondre aux besoins des différentes espèces de chauves-souris présentes sur le site. Un bureau d'études a assuré le suivi environnemental. Enfin, un comité de suivi environnemental a été mis en place au niveau de l'opération.

La mise en service est intervenue le lundi 14 octobre après-midi.

En chiffres :

- 7,6 km
- 300 000 heures de travail
- 60 entreprises
- 49,5 M€ (26,23 M€ État, 12,39 Conseil régional MP et 10,89 CG81)



Plantation d'alignements de haies de guidage pour les chiroptères
Dreal Midi-Pyrénées

Plan Rail 2007-2013 : un réseau TER rénové et développé pour durer

Pour faire face à l'augmentation des trafics, l'État, le Conseil régional Midi-Pyrénées, Réseau Ferré de France et l'Union européenne ont engagé un programme exceptionnel pour développer et moderniser le réseau ferroviaire régional. La particularité de ces chantiers a été leur réalisation en un temps record nécessitant parfois l'utilisation de moyens exceptionnels sur des lignes principalement dédiées aux TER comme l'héliportage sur la ligne Tessonnières-Capdenac ou l'intervention de « trains-usines ».

En chiffres :

820 M€,
808 km de rails modernisés,
500 km de voies renouvelées,
18 km de voies doublées,
11 sections de lignes ferroviaires rénovées.

Saint-Béat : un intérêt marqué pour venir voir « le bout du tunnel »

Deux journées « portes ouvertes » sur le chantier du tunnel de Saint-Béat ont permis à plus de 350 personnes de visiter le chantier de creusement du tunnel de Saint-Béat dont les deux fronts de taille se sont rejoins le 10 décembre à l'occasion de la fin de la phase de creusement du tunnel.

Ainsi, le 13 décembre 2013, consacré à l'accueil des scolaires en particulier ceux de la filière BTP, 120 étudiants (bac professionnel, BTS, CFA...) ont fait le déplacement, accompagnés de leurs professeurs. L'objectif était de valoriser les métiers et d'échanger sur les compétences techniques et environnementales mobilisées pour ce type de chantier. Le 14 décembre, plus de 250 visiteurs sont venus mettre les indispensables équipements de sécurité (bottes, casques et baudriers) puis ont emprunté la navette qui les a amenés à l'entrée du tunnel.

Les visiteurs ont pu visionner les films et apprécier les panneaux d'exposition réalisés pour permettre d'entrer au cœur des travaux puis pénétrer dans le tunnel au plus près du point de jonction des deux fronts.

Les représentants des services de la DREAL, de la DIRSO et de l'entreprise ont présenté les travaux, les différentes phases, leur rôle respectif et répondu aux questions très techniques des scolaires et des visiteurs.

Les films et l'exposition sont toujours visibles, aux heures ouvrables, dans les locaux de la communauté de communes du canton de Saint-Béat à Marignac, ou encore sur le site internet de la DREAL Midi-Pyrénées.

*Tunnel de Saint-Béat — visite des scolaires
Dreal Midi-Pyrénées*



FONDER LES DYNAMISMES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

L'élaboration du « PO FEDER 2014-2020 »

L'année 2013 a été marquée par le démarrage des travaux d'écriture du programme opérationnel du Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) pour la période 2014-2020, associant les services de l'État en région et du Conseil Régional.

Doté d'une enveloppe régionale de 390 millions d'euros, ce programme Midi-Pyrénéen s'inscrit dans la stratégie «Europe 2020», qui fixe cinq objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2020 en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie. Il se caractérise par un impératif de concentration des thématiques d'intervention. Pour la France, au moins 80% des ressources totales du FEDER seront alloués pour :

- Renforcer le potentiel de recherche, le développement technologique et l'innovation ;
- Renforcer la compétitivité et l'innovation dans les petites et moyennes entreprises ;
- Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans les secteurs.

Dans le cadre des objectifs spécifiques retenus pour notre région, un certain nombre d'actions relève de missions régaliennes des ministères de tutelle de la DREAL :

- Favoriser la transition énergétique (64 millions d'euros) ;
- Contribuer à la transition écologique (11,88 millions d'euros) ;
- Renforcer la cohésion territoriale en faveur des quartiers défavorisés grâce à une politique de réhabilitation énergétique performante des logements-hébergements locatifs collectifs à vocation sociale et des bâtiments publics (10 millions d'euros) ;
- Garantir un aménagement raisonné et organiser

un renouveau naturel et écologique de la Garonne (6,75 millions d'euros, répartis sur les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine).

Ces négociations sont menées parallèlement aux travaux relatifs à la prochaine génération de contrat de projet État-Région 2014-2020. L'articulation du programme d'intervention du CPER avec le FEDER est recherchée en permanence, afin de créer les synergies nécessaires à la mise en place d'actions réellement structurantes sur les territoires.

Enfin, la mise en place de cette nouvelle génération de fonds européens s'accompagne d'un transfert de l'autorité de gestion des services de l'État vers les services du Conseil Régional, dans le cadre de la 3^e vague de décentralisation.



UNION EUROPÉENNE

Sites et sols pollués

L'année 2013 a vu l'achèvement de plusieurs chantiers de dépollution et l'établissement par l'État d'un « procès-verbal de récolement » partiel ou total qui acte la bonne exécution des travaux pour les usages finaux définis en concertation avec le propriétaire et la collectivité :

- Libération partielle de terrains par la société Carnaud Métal Box à Toulouse pour créer une aire de bus et la voie LMSE de transport public en site propre.
- Libération en totalité des terrains anciennement exploités par Lacroix à Muret pour accueillir des usages récréatifs, parkings ou activités.
- Libération totale des terrains de la société Guichard à Toulouse pour accueillir de l'industrie ou de l'artisanat.
- Création d'une déchetterie et réaménagement du stockage de mâchefers sur le lieu de l'ancienne usine d'incinération de Villefranche-de-Lauragais arrêtée en 2000.

Plusieurs opérations se poursuivent sur d'importantes friches industrielles en région Midi-Pyrénées : Soferti à Fenouillet (11 ha) qui devrait en 2014 achever ses travaux, Tolochimie qui renforcera le traitement de la nappe...

Ces chantiers liés aux activités industrielles passées sont réalisés par les exploitants en application du Code de l'environnement selon la politique nationale arrêtée en 2007 fondée sur l'examen et la gestion du risque plus que sur l'attachement au niveau de pollution intrinsèque des terrains.

Cette politique nécessite de garder la mémoire du traitement mené, c'est pourquoi le grand public a accès à la fiche spécifique de chaque site ayant nécessité une action des pouvoirs publics sur le site Internet <http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>

En 2013, des servitudes attachées aux terrains lors de chaque cession/acquisition ont été enregistrées dans les documents d'urbanisme: les anciens dépôts d'hydrocarbures d'EPR à Toulouse ou les anciennes activités de traitement de surface de Lexsa à Villemur.

La réhabilitation des friches industrielles ainsi conduite permet de « protéger les milieux et les ressources » en évitant la diffusion de pollution hors des sites, notamment dans la nappe souterraine, et permet aussi l'épanouissement de tous les êtres humains en supprimant les risques que pouvaient faire courir ces zones polluées aux riverains tout en permettant aux collectivités de récupérer du foncier adapté à leur besoin de développement.

Enfin, ces réhabilitations fondées sur l'examen et la gestion du risque conduisent à privilégier le traitement des pollutions sur place et non à l'extérieur et donc limitent les excavations et les mouvements de terrains, réduisant d'autant les manutentions et les transports. Elles participent donc aussi à « fonder les dynamismes de développement sur des modes de production et de consommation responsables ».

*Site pollué
Dreal Midi-Pyrénées*



Construire sans détruire

Chaque année, plus de 100 000 endommagements de réseaux sont dénombrés lors de travaux dont 4 500 sur les seuls réseaux de distribution de gaz dont certains sont suivis de conséquences graves voire très graves.

La réforme anti-endommagement entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012 vise à réduire significativement les endommagements et notamment à établir un juste équilibre en terme de responsabilité entre les parties (exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrage et entreprises de travaux publics).

Depuis cinq ans, on constate de véritables améliorations, notamment en terme de réduction des endommagements de réseaux : réduction d'un tiers sur les réseaux de distribution de gaz (passage de 6 000 dommages environ en 2007 à moins de 4 000 en 2012). Des réductions significatives sont également observées par d'autres exploitants importants comme ERDF ou Orange par exemple.

- Le guichet unique fonctionne. Aujourd'hui, plus de 16 000 exploitants sont enregistrés sur le guichet unique (contre 7 000 en septembre 2012), et de nouveaux exploitants s'enregistrent encore chaque mois. On estime que 97 % des réseaux y sont enregistrés.
- Les maîtres d'ouvrage, jusqu'alors très peu impliqués, s'engagent de plus en plus. En tout état de cause, de nombreuses DT (beaucoup plus que les précédentes DR) sont réalisées.

- Le marquage piquetage se développe. C'est un point fort de la réforme qui doit être pleinement généralisé. D'autre part, un travail important reste encore à fournir en ce qui concerne les clauses à introduire dans les marchés de travaux pour les développer, les préciser et les généraliser.

Un mot sur l'outil expérimental d'enregistrement

C'est un outil de communication et de diffusion entre les Membres de l'Observatoire régional dans lequel les exploitants de réseau saisiront les dommages recensés ainsi que les informations reportées sur les constats de dommages. Les demandes de DT et DICT extraites du guichet unique par l'Iheris viendront également alimenter cet outil. Ces données permettront dans un premier temps aux membres de l'observatoire de pouvoir localiser les communes les plus accidentogènes et ainsi d'orienter leurs actions d'information relatives à la réforme et aux techniques de travaux à proximité des réseaux en direction de ces maîtres d'ouvrage.



GPSO : une ambition confirmée au bénéfice des territoires du Sud-Ouest

Le 23 octobre 2013, le ministre des Transports a validé le tracé définitif de la ligne nouvelle et défini le schéma de réalisation selon deux phases :

- la première phase constituée des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, et des aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux et au Nord de Toulouse, avec l'objectif d'une mise en service jusqu'à Toulouse en 2024 et jusqu'à Dax en 2027 ;
- la seconde phase constituée de la ligne nouvelle entre Dax et la frontière franco-espagnole, avec l'objectif d'une mise en service en 2032.

Cette décision a permis d'entreprendre les étapes préalables à l'enquête d'utilité publique relative à la première phase, qui devrait être lancée en 2014. En particulier, l'autorité environnementale du CGEDD a été saisie fin 2013 sur le projet. Les services de la DREAL ont apporté leur contribution à l'avis de l'AE, qui a été rendu le 22 janvier 2014.

Le projet GPSO c'est :

- 327 km de lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax,
- 91 km de ligne nouvelle Dax-Espagne, mixte fret/voyageur,
- 12 km d'aménagement des lignes existantes au Sud de Bordeaux,
- 19 km d'aménagement des lignes existantes au Nord de Toulouse, entre Castelnau d'Estretfonds vers Toulouse- Matabiau.

L'évaluation du management : un formidable travail collectif

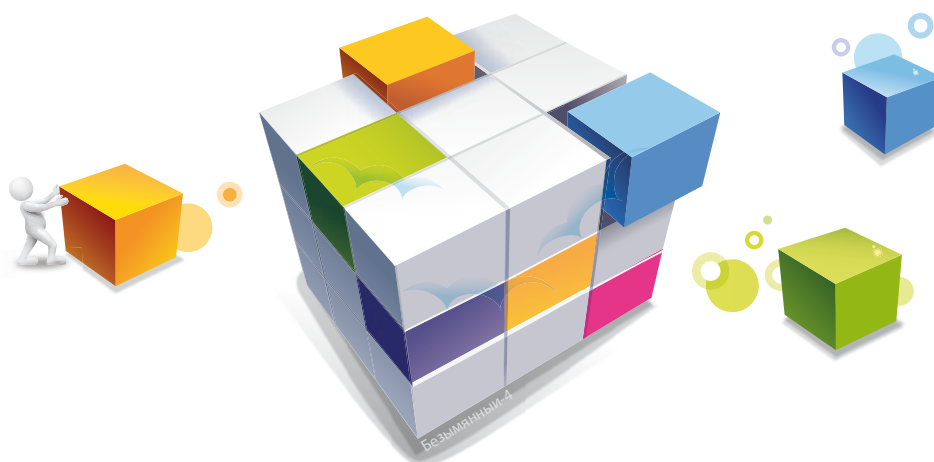
Après quatre ans d'existence de la DREAL, l'équipe de direction a souhaité faire un point sur le management. La décision a été prise en dehors de toute contrainte extérieure ou constat négatif et l'exercice, inscrit dans notre démarche d'amélioration continue, a été mené avec des principes forts : l'écoute, la transparence, la participation et une communication interne continue.

L'évaluation était basée sur un questionnaire en ligne à destination de l'ensemble du personnel, complété par une trentaine d'entretiens individuels et collectifs d'un panel composé d'agents en situation de management à des niveaux différents, des représentants des organisations syndicales. Ainsi, toutes les catégories, services et UT ont été consultés. Un groupe projet a assuré un suivi des travaux et une information régulière du CODIR. À l'exploitation de ces retours riches, des pistes d'amélioration se sont dessinées : afficher des orientations porteuses de sens et définir des instances de pilotage et des outils associés.

Sur cette base, le comité de réflexion (Coref) qui réunit l'encadrement supérieur de la DREAL a travaillé sur ces thématiques et a dégagé des idées forces : donner plus de sens à nos actions, approfondir le rôle du manager et lier le sens et les outils.

Pendant l'été, une cinquantaine d'agents volontaires de différents services et UT ont participé, en six groupes de travail, à la définition des orientations et objectifs stratégiques qui ont été harmonisés lors d'un comité de direction (Codir) spécial puis présentés lors de l'Assemblée générale du personnel le 26 septembre. Une communication en continu a accompagné la démarche.

Ces propositions ont été discutées et amendées dans les réunions de services et leur version définitive arrêtée en Codir du 6 janvier 2014. Ils seront déclinés en actions concrètes et traduits en objectif opérationnel pour chaque agent lors de l'entretien professionnel 2014.



Animation régionale du secteur des transports routiers

La DREAL assure l'animation du secteur des transports publics routiers, de marchandises et de voyageurs. Cette mission complète le rôle régalien des services de l'État constitué par la tenue du registre des transports ainsi que la réalisation de contrôles sur route et en entreprise.

En 2013, dans le cadre de l'Observatoire Régional des Transports, la DREAL a contribué à deux réunions thé-

matiques qui ont rassemblé chacune une centaine de personnes sur les thèmes de :

- l'économie des transports de marchandises, tous modes, et
- les nouveaux services dans les transports de voyageurs.

Les plans de prévention des risques technologiques

L'État élabore, autour de tous les établissements industriels classés Seveso seuil haut — c'est-à-dire utilisant des substances qui peuvent présenter des risques majeurs — des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) en application de la loi « Bachelot » du 30 juillet 2003.

Au cours de l'année 2013, deux PPRT ont été approuvés en Midi-Pyrénées portant le nombre de PPRT approuvés à treize sur les 22 à élaborer dans la région. Il s'agit des PPRT du Tam : EPC France, dépôt d'explosifs à Montdragon et Sepiprod, usine chimique à Castres.

Ces plans prescrivent des travaux de protection chez les riverains et instituent des restrictions en termes d'urbanisme et d'usage des terrains dans une zone autour de l'établissement.

L'année 2013 a également été l'occasion d'avancer significativement dans la concertation et l'élaboration d'autres PPRT de la région :

- celui de l'usine chimique Heraklès - groupe Safran située sur l'île du Ramier à Toulouse (31) a donné lieu à une consultation des Personnes et Organismes Associés, trois réunions publiques au mois de mai et une enquête publique en octobre-novembre ;
- celui de la papeterie Fibre Excellence à Saint-Gaudens (31) pour lequel de nombreuses réunions de concertation, une réunion publique au mois de juillet et une consultation des Personnes et Organismes Associés ont été menées.

Ces instructions nécessitent systématiquement une concertation et une participation forte des acteurs locaux et des habitants afin de permettre au final une cohabitation harmonieuse entre l'industrie et ses riverains.

Par ailleurs, le 31 janvier 2013 à l'école des Mines d'Albi-Carmaux, une journée technique sur la vulnérabilité du bâti dans les périmètres à hauts risques couverts par des PPRT, organisée par le Secrétariat permanent pour la prévention des problèmes industriels, a réuni 80 membres des commissions de suivi de site de la région (industriels, associatifs, riverains, collectivités, SDIS, services de l'État, etc.). Elle a permis d'aborder la question de la mise en œuvre des travaux chez les riverains.

Depuis, la loi DDADUE du 16 juillet 2013 permet d'améliorer significativement les conditions de financement des travaux de protection prescrits chez les riverains.

Des expérimentations sont d'ailleurs en cours, notamment autour du site Total à Lespinasse, afin d'accompagner les riverains dans la mise en œuvre de ces travaux.



Réunion publique
Dreal Midi-Pyrénées

Vers un observatoire régional des matériaux

Les réflexions de mise en œuvre de l'observatoire des matériaux se sont poursuivies tout au long de l'année 2013 dans le cadre d'un comité de pilotage composé des représentants des acteurs de la filière construction, des représentants des carrières et métiers de l'extraction, de la DREAL et du Centre d'Études Technique de l'Équipement Sud Ouest.

Cette création s'inscrit dans les orientations prises afin d'assurer la transition écologique. Celle-ci doit conduire à limiter l'impact écologique des activités économiques présentes sur le territoire, et favoriser et soutenir des filières émergentes liées à l'économie verte.

La charte de préfiguration signée en date du 23 avril 2013 est venue préciser les objectifs de cet observatoire :

- création de connaissance : collecter et analyser des données qualitatives et quantitatives issues des différents partenaires de l'observatoire ;
- réalisation d'une analyse collective afin d'objectiver cette connaissance ;
- production d'éléments qualitatifs et quantitatifs validés permettant d'éclairer des contributions ;
- constitution d'un lieu d'échanges et de propositions, pour alimenter en éléments les réflexions et discussions au sujet des décisions publiques et des projets privés ;
- réalisation d'une veille technique sur des territoires au-delà du périmètre régional.

Le secteur de la construction et de l'aménagement en Midi-Pyrénées est significatif en volume d'activités, consommation de matériaux et emplois salariés. Il est essentiel pour l'aménagement du territoire et le développement économique.

Au-delà de l'observation, la réflexion et l'analyse prospective, la création de ce lieu d'échanges permet à un niveau régional de répondre aux enjeux du développement durable, en tenant compte des délais de mise en œuvre des différentes politiques d'aménagement. Il alimentera notamment les réflexions liées à la mise en place du schéma régional de carrières dont le cadre législatif a été précisé début 2014 par la Loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové).

Cet outil répond également à une préoccupation concomitante des pouvoirs publics et des professionnels (producteurs de matériaux, entreprises de BTP, maîtres d'ouvrages...) de disposer d'un espace d'échanges mais aussi d'évaluation, sur les équilibres nécessaires entre l'adéquation de l'accès et l'utilisation rationnelle de la ressource et la satisfaction des besoins économiques. Il permettra également le partage et la valorisation des savoir-faire, et pourra favoriser le développement de techniques et de procédés innovants.

Carte géologique du Sud de la France
sources : BRGM



Observatoire des Trafics Pyrénées

La DREAL Midi-Pyrénées pilote l'Observatoire franco-espagnol des trafics dans les Pyrénées (OTP) pour le compte du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Conscients du volume important de leurs trafics transfrontaliers, de leur croissance passée et de leur probable évolution future, les gouvernements français et espagnol ont créé un instrument binational pour suivre l'évolution de ces flux. L'OTP a été créé lors du sommet franco-espagnol de La Rochelle en 1998.

L'OTP a été conçu comme un groupe de travail conjoint, composé par des personnels des ministères chargés des transports des deux pays. Ses objectifs sont centrés sur l'élaboration d'une base de données commune aux deux pays sur les flux transfrontaliers, pour les voyageurs et pour les marchandises, et pour tous les modes de transport.



L'OTP publie régulièrement des documents qui présentent les flux d'une année donnée ainsi que leur évolution depuis 1998. L'année 2013 a été consacrée à l'élaboration du «Supplément au document n°6» qui présente les chiffres des années 2010 et 2011.

Schéma départemental des carrières de l'Ariège

Le schéma départemental des carrières, adopté pour une durée de dix ans, définit les conditions générales d'implantation des carrières dans un département. En Ariège, la démarche de révision du premier schéma, approuvé par arrêté préfectoral le 22 mai 2003, et mis à jour le 4 juin 2009, a été engagée en juin 2011. La révision du schéma est l'occasion de conduire une réflexion approfondie et prospective sur les carrières du département, tant au regard de leur impact sur l'environnement que vis-à-vis de l'utilisation rationnelle et économe des matières premières et de l'espace. En ce sens, elle s'inscrit dans une dynamique de développement axé sur des modes de production et de consommation durables.

Cette démarche, pilotée par la DREAL pour le compte du préfet de l'Ariège, a donné lieu à une large concertation entre les acteurs du territoire (Conseil général, représentants de maires, SCoT, chambre d'agriculture, représentants des Associations de protection de la nature et de l'environnement, Chambre des métiers et de l'artisanat, Parc naturel régional, etc.) sur les aspects économiques et environnementaux relatifs à l'activité d'extraction des matériaux de carrières, au travers des réunions de deux groupes de travail au cours des années 2011 et 2012.

L'année 2013, dédiée à la conduite des consultations des institutions et du public, a vu l'aboutissement de la démarche avec l'approbation du schéma par arrêté préfectoral le 24 décembre 2013.



Carrière
Dreal Midi-Pyrénées

Sites illégaux de démantèlement de véhicules hors d'usage

La DREAL Midi-Pyrénées (Service Risques Technologiques et Environnement Industriel et les Unités Territoriales) a réalisé en 2013 dans le cadre de l'action nationale interministérielle du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 28 opérations de contrôle sur des sites présumés illégaux de démantèlement de véhicules hors d'usage. Cette action coup de poing répond à la demande de l'Union Européenne d'une meilleure maîtrise de la valorisation des déchets générés par le secteur automobile.

25 des sites de type « casse auto » contrôlés sur la région se sont avérés être en infraction par rapport à la réglementation. Parallèlement aux actions pénales

conduites par les services du Ministère de l'Intérieur, des suites administratives ont été diligentées par l'Inspection des Installations Classées. Le but recherché est d'obtenir une régularisation administrative des exploitations ou à défaut la cessation d'activité de celles-ci associée à l'évacuation des déchets des sites.

D'ores et déjà près d'un quart des sites ont régularisé leur situation en procédant à l'évacuation des déchets. Des sanctions administratives sont en cours pour les exploitants n'ayant pas répondu aux mises en demeure afin de les inciter à se régulariser dans les meilleurs délais. Cette action complexe relative au secteur des déchets automobiles s'inscrit dans un cadre pluriannuel en vue d'obtenir des résultats conséquents.

*Épaves sur un site illégal de démantèlement
Dreal Midi-Pyrénées*



LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTÉGER L'ATMOSPHÈRE

Contribution au débat national sur la transition énergétique

Le débat national sur la transition énergétique (DNTE) s'est déroulé au premier semestre 2013, afin de sensibiliser et faire participer toute structure ou personne intéressée, autour des questions de sobriété et efficacité énergétiques, énergies renouvelables, modalités de financement ou de gouvernance. En région, l'État (DREAL) et le conseil régional ont organisé le débat entre mars et juin 2013 : Midi-Pyrénées a été l'une des régions les plus actives, notamment au niveau des collectivités, avec 87 manifestations labellisées et deux conférences régionales.

La DREAL s'est directement impliquée dans le montage d'un événement, en co-pilotage avec l'ARS (Agence régionale de Santé) : une journée de rencontres et d'échanges auprès des établissements de santé (ETS) le 7 juin 2013, autour des sujets « réduire la consommation d'énergies et maîtriser les émissions des gaz à effet de serre ».

Les 130 participants étaient majoritairement des représentants d'ETS (directeurs, responsables techniques, responsables qualité ou achats), des bureaux d'études et des institutionnels (collectivités, ARS, DREAL, ADEME, ARPE).

Trois thématiques du DNTE ont été abordées, avec l'objectif de dresser les attentes et propositions spécifiquement liées aux ETS, en plus du souhait de sensibiliser, informer et mobiliser ces acteurs en vue de mieux concilier les enjeux énergétiques et sanitaires, grâce à des



Séance de travail DNTE
Dreal Midi-Pyrénées

témoignages et la présentation d'outils. Les thématiques abordées concernent :

- sobriété et efficacité énergétiques ;
- énergies renouvelables ;
- coûts, bénéfices et financement.

Une contribution au DNTE a été produite, alimentant la synthèse régionale lors de la conférence de clôture le 18 juin 2013.

La loi sur la transition énergétique devrait être votée à l'automne 2014.



Émissions de gaz à effet de serre : la DREAL fait son bilan

La DREAL s'est lancée dans la réalisation d'un bilan des émissions de GES calculé à partir de l'électricité qu'elle consomme, des moyens de transport utilisés par les agents, de la fabrication des matières premières employées pour les activités de la DREAL, de la fin de vie des déchets engendrés.

Après un diagnostic de l'organisation et la définition du périmètre d'évaluation, l'étape suivante a consisté dans la collecte de toutes les données, afin d'en calculer les émissions. Pour ce premier exercice, le périmètre choisi a été le siège de la DREAL soit 367 agents et les données 2011 retenues. Les déplacements sont apparus comme le poste le plus critique, les meilleurs résultats étant enregistrés sur le poste « déchets » en raison du tri sélectif mis en place. Selon la méthode utilisée et

compte tenu du périmètre sélectionné pour ce bilan 2011, nos émissions de GES sont estimées à 1 100 tonnes équivalent CO₂.

Lors du prochain bilan en 2015, l'objectif de la DREAL Midi-Pyrénées est d'élargir le périmètre à l'ensemble de la structure.



Un suivi régional des bilans d'émission de gaz à effet de serre

En Midi-Pyrénées, l'obligation de produire un BEGES avant le 31 décembre 2012 a été notifiée à 21 collectivités, 98 entreprises et 46 établissements publics (EP), soit un effectif salarié concerné de 190 000 personnes. Ce levier d'actions en matière d'atténuation du changement climatique s'articule autour de :

- la réalisation du diagnostic de leurs émissions, sur la base notamment de leurs consommations d'énergie ;
- la possibilité de restreindre leur analyse à leurs émissions directes ou d'aller jusqu'aux émissions indirectes ;
- la communication publique de ce bilan ;

- la construction d'un plan d'actions sur trois années en vue de réduire leurs émissions.

À ce titre, la réalisation des BEGES contribue à l'atteinte des objectifs régionaux du SRCAE en matière de réduction des émissions GES. Fin 2013, 55 % des BEGES avaient été publiés, dont 85 % en conformité au décret (cf. tableau), pour un total de GES émis de 970 000 tonnes équivalent CO₂, soit environ 5 % du total régional. 14 % des obligés représentent 77 % des émissions des gaz à effet de serre des bilans reçus.

Obligés informés en 2012 et 2013	Collectivités > 50 000 hab	Entreprises privées (>500 sal.)	Pers. morales de droit public (> 250 sal.)
Bilans reçus	17 sur 21 (81 %)	58 sur 98 (59 %)	16 sur 46 (35 %)
BGES conforme	15 (71 %)	54 (55 %)	15 (33 %)
Conforme avec un plan d'actions	13 (62 %)	50 (51 %)	14 (30 %)

La DREAL (par délégation du préfet de région) et le conseil régional réalisent un état des lieux portant sur le nombre des bilans publiés, la qualité de leur contenu et les difficultés méthodologiques éventuellement rencon-

trées. Il est envisagé une communication et une valorisation régionales sur les BEGES en 2014 sur la base de ce bilan régional.

Exemplarité de l'État en Midi-Pyrénées : une dynamique coordonnée des services

En Midi-Pyrénées, la démarche « État exemplaire » s'appuie sur :

- un pilotage régional interministériel via un Groupe Régional Administration Exemplaire (GRAE) animé par la DREAL et dont l'action est déclinée dans chaque département dans le cadre de Groupes Départementaux Administration Exemplaire (GDAE) ;
- une démarche progressive et participative, s'appuyant d'abord sur des obligations réglementaires, et évoluant désormais vers la généralisation des gestes éco-responsables intégrés au fonctionnement des services ;
- un accompagnement des services sous diverses formes : rencontres, formations, fiches d'expérience, etc.

Quelle structuration ?

Le GRAE, composé de représentants des préfectures et DDT, définit un plan d'actions annuel validé en CAR. Il constitue un cadre pour l'échanges de bonnes pratiques et la conception d'actions en faveur du développement durable.

Afin de décliner cette dynamique dans l'ensemble des services de l'État, des GDAE ont été créés courant 2013. Animés par des binômes préfecture-DDT, ils sont généralement présidés par les secrétaires généraux des préfectures, ce qui assure leur légitimité.

Temps forts de l'année 2013 :

- Une forte mobilisation pour réaliser les bilans (obligatoires) des émissions de gaz à effet de serre de l'État, grâce à la formation d'agents et l'accompagnement des services, notamment par les DDT. 87 % des services ont ou vont finaliser leur bilan.
- Rédaction d'un bilan régional sur la mise en œuvre de l'exemplarité de l'État : 46 services l'ont alimenté (39 l'année précédente). Les indicateurs ont été retravaillés pour devenir plus pertinents et plus simples à renseigner, la maquette a été revue pour obtenir un document plus synthétique et plus attractif.



Séance de travail du GRAE
Dreal Midi-Pyrénées

Rénovation énergétique : une information facilitée, des aides renforcées



Lancé officiellement en septembre 2013, le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) vise à répondre aux objectifs ambitieux du Gouvernement de rénover 500 000 logements par an d'ici 2017 et de diminuer de 38 % la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à horizon 2020. Ce plan s'articule autour de trois axes : l'accompagnement des particuliers, les aides financières à la rénovation et la mobilisation des professionnels.

En Midi-Pyrénées, la mise en place de ce plan a mobilisé un partenariat actif au niveau régional et départemental, associant l'Anah, l'ADEME, le réseau des Agences

départementales d'information sur le logement (Adil), la Caisse des dépôts et consignations (CDC), le réseau des professionnels du bâtiment et les collectivités locales notamment le Conseil régional.

Au niveau régional, le PREH est co-piloté par le Préfet de région et le Président du Conseil Régional. Un premier comité de pilotage s'est tenu le 13 décembre 2013 et a permis de valider la feuille de route régionale du PREH, déclinée selon huit chantiers ayant vocation à enclencher la décision des particuliers de réaliser des travaux d'économies d'énergie, de mieux les financer et de mobiliser les professionnels du bâtiment.

Afin de simplifier la démarche des particuliers et de faciliter leur accès à l'information, un réseau de proximité a été organisé en Midi-Pyrénées et s'appuie sur les Points Rénovation Info Service (PRIS) de l'Anah et des Espaces Info Energie, interlocuteurs locaux des particuliers pour la rénovation de leur logement.



Le lancement du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) s'est accompagné d'une intensification du rôle de l'ANAH, à compter du 1er juin 2013, avec un élargissement du bénéfice du programme «habiter mieux» aux propriétaires bailleurs et aux syndicats de copropriétés en difficulté et un renforcement des aides en faveur des propriétaires occupants.

En Midi-Pyrénées, la mobilisation de l'ensemble des partenaires a permis au programme «Habiter Mieux», volet précarité énergétique du PREH, d'atteindre d'excellents résultats en 2013 : 2 255 ménages se sont en effet engagés dans un projet de travaux de rénovation thermique de leur logement, ce qui représente plus du double du nombre de dossiers financés en 2012. Le gain énergétique moyen conventionnel obtenu à l'issue des travaux est de 40 %, à rapporter au seuil des 25 % exigés dans le cadre du programme pour les propriétaires occupants et de 35 % pour les bailleurs, pour un montant moyen de travaux de 20 522 €. Avec plus de 70 % de propriétaires occupants aux ressources très modestes ayant bénéficié des crédits du FART, le programme «Habiter Mieux» atteint bien sa cible prioritaire.

Dans le cadre du PREH, les aides à la rénovation énergétique du parc HLM ont aussi été améliorées (prêt bonifié de la caisse des dépôts), ce qui a conduit à une relance en 2013 de l'amélioration énergétique du parc HLM, avec le financement de la réhabilitation de près de 2 000 logements locatifs sociaux en Midi-Pyrénées.

<http://renovation-info-service.gouv.fr/>



Forte relance de la construction de logements sociaux en Midi-Pyrénées

La relance de la construction HLM est une des priorités fixées par le gouvernement dans le pacte d'investissement pour le logement adopté en 2013. La région Midi-Pyrénées a fortement contribué à cette objectif grâce au financement de près de 5 000 logements locatifs sociaux neufs, soit une augmentation de plus de 30 % par rapport à l'année 2012.

Promotion de la charte « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent »

En 2013, 18 nouvelles entreprises se sont engagées volontairement dans la charte CO₂. Cela porte à 72, le nombre d'entreprises engagées en Midi-Pyrénées, ce qui représente 3 700 conducteurs, sur 3 735 véhicules, qui ont réduit de 24 000 tonnes leurs émissions annuelle de CO₂ dans l'atmosphère !



Valorisation des travaux d'économie d'énergie réalisés par l'Etat en Midi Pyrénées

Des travaux sont effectués chaque année sur le patrimoine immobilier de l'État. Une partie de ces travaux contribue à des économies d'énergie (isolation, changement de chaudière...). Le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) peut permettre, sous certaines conditions, de valoriser financièrement ces travaux.

Le Pré-Car de décembre 2012 a validé un projet régional de valorisation des travaux d'économie d'énergie réalisés par l'État sur son patrimoine immobilier sous

réserve que les montants financiers générés alimentent les budgets ayant financé les travaux.

Cette action est opérationnelle depuis la signature le 13 août 2013 d'une convention avec le partenaire retenu (Sonergia).

Déjà sept actions d'économie d'énergie (isolation, remplacement de chaudière, éclairage) ont été identifiées avec une valorisation financière estimée à 13 M€.

La retenue de Laparan en vidange décennale

Ce barrage, situé en Ariège, sur la commune d'Aston a été mis en eau pour la première fois en 1985. Il est de type voute.

Cette vidange répond à un double objectif : répondre aux obligations réglementaires en réalisant un Examen Technique Complet de l'ouvrage dans les domaines génie civil et hydro-mécanique ; permettre la réalisation de divers travaux, notamment dans le cas de Laparan, maintenance des vannes.

A la fois autorité concédante et exerçant la police de l'eau, la DREAL a instruit la demande d'autorisation et présenté ses conclusions pour une validation par le préfet de l'Ariège. La vidange de Laparan a bénéficié d'une procédure mariant une procédure de type « concession hydroélectrique de l'État » et « loi sur l'eau ».

Les points clés de l'instruction :

- Phase de concertation préalable : en juin 2011 en présence des administrations concernées.
- Dépôt du dossier de demande d'autorisation (EDF) février 2012 : Description travaux – incidences environnementales – Évaluation Natura 2000
- Conférence administrative élargie : Phase de consultation du 29 février 2012 au 2 avril 2012.
- Rapport et présentation au CoDERST
- Signature d'un arrêté préfectoral

La concertation a permis de compléter les prescriptions notamment sur la connaissance du milieu, le suivi de la qualité de l'eau, la mise en place d'une alerte vers l'usine d'eau potable pour arrêt immédiat en cas de pollution détectée.

L'examen technique réalisé suite à la vidange de la retenue ainsi que l'analyse du comportement du barrage depuis les dix dernières années ont fait l'objet d'un rapport de bilan présenté lors d'une réunion tenue en octobre 2013 qui a permis de dresser un bilan positif sur l'état du barrage, sans nécessité de mise en révision spéciale.

*Barrage de Laparan-Aston
Dreal Midi-Pyrénées*



Des conférences pour comprendre et agir en matière de climat et d'aménagement

Une conférence sur le thème « Canicule et confort climatique en milieu urbain » s'est tenue le 5 avril 2013, réunissant une centaine de personnes au CVRH de Toulouse.

Elle s'inscrit dans un partenariat entre l'Agence en réseau régionale des études (ARRE), animée par la DREAL Midi-Pyrénées, et le Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires - Centre interdisciplinaire d'études urbaines (LISST-CIEU) de l'Université du Mirail à Toulouse, pour organiser des journées d'échanges autour des grands enjeux climatiques pour l'aménagement du territoire.

Ces journées destinées à partager la connaissance et les expériences sur le climat et l'aménagement du territoire, croisent apports scientifiques et exemples opérationnels et rapprochent divers acteurs et divers points de vue: monde de la recherche, professionnels, collectivités, services de l'État, notamment.

Elles traduisent l'engagement actif de la DREAL pour décliner la deuxième orientation du SRCAE Midi-Pyrénées: «s'appuyer sur les démarches de planification et de projet pour favoriser un développement durable des territoires conciliant sobriété et qualité de vie; en particulier intégrer la thématique Climat-Énergie dans la planification territoriale et les projets de l'urbanisme opérationnel».

Prise en compte de l'énergie-climat dans les SCoT

Les collectivités locales doivent porter dans leur politique d'urbanisme la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement. Elles sont accompagnées par les DDT lors des «dires de l'État».

En 2013, la DREAL et le CEREMA ont organisé des formation-actions dans chaque DDT, pour aider à l'appropriation du guide du MEDDE sur «La prise en compte de la dimension énergie-climat dans les SCOT», et plus largement, à une meilleure intégration des thématiques climat-énergie dans les dire de l'État et à une déclinaison du SRCAE sur le champ de l'aménagement. Plus de 100 agents de différents services en ont bénéficié, dont majoritairement ceux qui œuvrent dans le domaine de la planification.



Étiage
Agence de l'eau Adour-Garonne

Après des apports théoriques, la première journée s'est articulée autour de deux échelles de prise en compte du confort climatique: la trame urbaine, puis l'aménagement opérationnel (quartier ou espace public). Outre les documents présentés par les intervenants, les éléments phares des interventions et des débats sont retranscrits et mis en ligne: <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/journees-d-echanges-climat-r3688.html>

La deuxième conférence s'est tenue en janvier 2014.

Trois modules étaient proposés:

- sensibilisation en matière de climat et d'énergie (ouvert à tous agents);
- appropriation de la prise en compte de l'énergie-climat dans l'élaboration du dire de l'État, sur la base d'un cas réel (définition et priorisation des enjeux énergie-climat relatifs à un ScoT - professionnalisant);
- échanges sur le portage par la DDT du dire ainsi construit (facultatif).

Ces formations ont permis une montée en compétence des agents de l'État, tout en concrétisant l'orientation 2 du SRCAE: «S'appuyer sur les démarches de planification [...] pour favoriser un développement durable des territoires [...]»; en particulier intégrer la thématique Climat-Énergie dans la planification territoriale».

En 2014, l'accompagnement des agents de la planification devra se poursuivre. Sont également prévus des réflexions sur les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et un élargissement à destination des collectivités et bureaux d'études

Le S3REnr : schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Midi-Pyrénées

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnr) détermine les conditions de renforcement du réseau de transport d'électricité et des postes sources pour permettre l'injection de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable définie par le schéma régional climat air énergie (SRCAE).

Elaboré par le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE) en collaboration étroite avec un gestionnaire de réseau de distribution (ERDF), il a été approuvé par le Préfet de région le 7 février 2013.

Dans une région marquée par un fort potentiel de développement de la production d'électricité renouvelable (éolien, photovoltaïque, hydroélectrique, cogénération biomasse...) et par un réseau électrique en partie saturé, ce schéma est extrêmement important.

Le S3REnr de Midi-Pyrénées est dimensionné pour une capacité régionale de 1 705 MW qui est réservée pour les projets de production d'électricité renouvelable pendant 10 ans. Ces 1 705 MW ont été répartis sur les 155 postes sources de la région (dont trois à créer) selon la localisation prévisible des projets de production d'électricité renouvelable.

Avec ce schéma, le coût de raccordement au réseau pour les projets d'une puissance supérieure à 36 kVA est en partie mutualisé entre producteurs avec pour Midi Pyrénées une quote-part de 69,9 k€/MW.



*Éolienne
Dreal Midi-Pyrénées*

*Ferme photovoltaïque
Dreal Midi-Pyrénées*



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LES MILIEUX

Schéma Régional de Cohérence Écologique

Instituée par la loi portant engagement national pour l'environnement, la trame verte et bleue (TVB) a pour objectif principal d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques.

Le SRCE constitue la traduction régionale de la TVB.

Engagée début 2011 sous co-pilotage de l'État et de la Région, son élaboration en Midi-Pyrénées s'est poursuivie en 2013, dans le même esprit d'association étroite

des acteurs concernés. Le comité régional « trames verte et bleue » (CRTVB), créé par arrêté du 31 janvier 2012, s'est exprimé en décembre sur le projet de schéma.

Après traitement des remarques formulées, le document arrêté fera l'objet d'une consultation entre avril et juin 2014, et d'une enquête publique en septembre 2014. Son adoption devrait intervenir fin 2014.

Boîte à outils « Espèces protégées et projets »

Les espèces de faune et de flore les plus menacées font l'objet d'un système de protection stricte dont les dispositions réglementaires sont précisées dans les articles L.411-1 et suivants, R411-1 et suivants du code de l'environnement. Le principe de protection est basé sur l'interdiction d'activités ayant un impact sur les individus (mutilation, capture, cueillette...), et/ou sur leurs habitats de repos ou de reproduction (destruction de nids...). Les activités concernées sont indiquées dans des arrêtés ministériels pris par groupes d'espèces protégées (flore, insectes, amphibiens...).

Tout projet d'aménagement ou d'infrastructure, indépendamment de toute autre autorisation ou approbation, doit respecter les interdictions mentionnées dans l'article L.411-1. Dans le cas contraire, et sous certaines conditions, il peut être demandé une dérogation à ces interdictions pour la réalisation du projet.

La DREAL Midi-Pyrénées assure l'application de la réglementation relative aux espèces protégées avec l'appui des DDT et des Établissements publics. Elle instruit, par délégation du préfet, les demandes de dérogation à cette protection.

Dans un souci d'amélioration continue et de sécurisation juridique des projets, la DREAL a engagé en 2013 l'élaboration d'outils de communication et de documents techniques destinés à accompagner les maîtres d'ouvrages et les services instructeurs qui mettent en œuvre cette réglementation.

La boîte à outils « Espèces protégées et projets » est le premier document publié. Constituée de fiches pratiques, elle apporte un éclairage sur cette réglementation encore mal connue et fournit des recommandations pour l'intégration de ces enjeux dans la conception et la conduite des projets.



Mise en place d'un gîte à chiroptère
Dreal Midi-Pyrénées

Désignation des organismes uniques

Le bassin Adour-Garonne est affecté par la récurrence de crises « sécheresses ». Ces déséquilibres entre ressources disponibles et prélèvements se traduisent par de fréquentes restrictions d'usage. L'irrigation des cultures en particulier représente environ 70 % des volumes prélevés durant la période d'été.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a institué le principe d'une gestion collective de l'irrigation associée à des volumes maximum prélevables par type d'usage. L'objectif de cette réforme est de limiter le recours à la gestion de crise aux seules années climatiques exceptionnelles. En Adour-Garonne, après trois années d'étude et de concertation, des volumes maximum ont ainsi été arrêtés en 2012, pour chaque sous-bassin, pour la période d'été.

L'année 2013 a été consacrée à la désignation des organismes uniques de gestion collective des prélèvements d'irrigation: quatorze structures (organisations professionnelles agricoles, collectivités, associations) sont désormais opérationnelles sur quinze territoires du bassin Adour-Garonne présentant des tensions récurrentes pour la consommation d'eau. L'approche collective de cette réforme permettra à la fois de sécuriser les usages, tout en préservant le fonctionnement des milieux aquatiques.

*Système de pompage et d'arrosage
Agence de l'eau Adour-Garonne*



Classement des cours d'eau

Engagée en 2010, la procédure de classement des cours d'eau sur le bassin Adour Garonne s'est achevée le 7 octobre 2013 avec la signature des arrêtés de classement par le Préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne et la publication des listes au journal officiel de la République française le 9 novembre 2013.

Deux listes sont ainsi arrêtées:

- une liste **I**, dont l'objectif est de préserver les cours d'eau ciblés de toute nouvelle atteinte à la continuité écologique. Sur ces cours d'eau, il y a donc interdiction de construction de tout nouvel ouvrage susceptible de faire obstacle à la continuité écologique.
- une liste **II** dont l'objectif est de rétablir, dans un délai de cinq ans, la continuité écologique sur les ouvrages existants des cours d'eau concernés: équipement en dispositifs de franchissement pour le poisson (montaison et dévalaison) et amélioration, si techniquement et économiquement possible, du transit sédimentaire.

Après quatre mois de recueil et d'analyse des avis issus de la consultation institutionnelle et du public et à un partage des propositions d'arbitrage avec les services de l'État dans les départements, la Commission administrative de bassin a arrêté le 15 mai les derniers projets de listes. Ces derniers ont ensuite été présentés aux commissions de bassin chargées de la préparation de l'avis du Comité de bassin qui a été rendu le 8 juillet.

Ces deux dernières concertations ont permis de faire un retour vers les usagers du bassin des divers avis recueillis et des arbitrages proposés en apportant des réponses aux principales questions posées.

Le Comité de bassin a salué le dispositif de concertation mis en place et la prise en compte des enjeux socio-économiques du bassin.

La liste I, jugée équilibrée, permet de préserver un potentiel significatif de développement hydroélectrique de 1,44 Twh/an dans le bassin Adour Garonne et la réalisation potentielle de l'ensemble des projets de retenues prévues dans le cadre de la réforme des volumes prélevables.

La liste II, qualifiée de réaliste, a été ajustée pour tenir compte des moyens humains et financiers mobilisables dans le délai réglementaire de cinq ans prévu pour la mise aux normes des ouvrages concernés.

Les arrêtés et l'ensemble des documents réalisés et divers documents de référence sont accessibles sur le site internet de la DREAL Midi-Pyrénées, DREAL de bassin Adour Garonne.

La mise en œuvre de ces classements et en particulier la mise en conformité des ouvrages existants ciblés par la liste II, est animée à l'échelle du bassin par la DREAL Midi-Pyrénées en lien avec l'ONEMA et l'Agence de l'eau dans le cadre du secrétariat technique de bassin.

Au niveau départemental, les MISEN (missions inter-services de l'eau et de la nature) assurent l'information des propriétaires d'ouvrage concernés, participent au pilotage du diagnostic des ouvrages et des études préalables à travaux et sont chargées de l'instruction des projets d'équipement et du contrôle de leur réalisation, sous l'autorité des préfets.

Midi-Pyrénées se dote d'une stratégie de mise en œuvre de Natura 2000

La mise en œuvre de Natura 2000 en Midi Pyrénées mobilise les DDT et la DRAAF aux côtés de la DREAL. Un réseau d'une cinquantaine d'opérateurs et animateurs de sites traduit en actions de terrain les propositions de gestion négociées avec les usagers pour l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et espèces d'importance communautaire. À la veille d'un changement d'autorité de gestion des crédits FEADER, principal instrument financier pour l'application de cette politique européenne, l'ensemble des agents qui font vivre le réseau des services de l'État a élaboré une stratégie de mise en œuvre qui identifie les orientations à suivre et les marges de progrès pour la période 2014-2020. Elle consolide le réseau des agents impliqués et donne de la visibilité sur l'action de l'État avec les collectivités et illustre la capacité de la DREAL à conduire des actions en mode projet.

*Aster des Pyrénées
Dreal Midi-Pyrénées*



Le bilan 2013 de l'avis de l'autorité environnementale

La DREAL exerce les missions de l'Autorité Environnementale pour le compte des préfets de département et du préfet de région. L'année 2013 est la première année pleine de mise en œuvre des trois décrets réformant profondément l'évaluation environnementale (pour les projets, pour les plans et programmes du code de l'environnement, pour les documents d'urbanisme).

Évolution du nombre de dossiers depuis trois ans.

	2011	2012	2013
Cadrages	3	10	14
Avis intermédiaires	7	54	74
Avis AE	184	150	136
Total	194	214	224
Cas par cas des projets	-	103	180
Cas par cas des plans prog.	-	-	96
Total	-	103	276
Total	194	317	500

Si le nombre d'avis AE est en baisse depuis deux ans, notre positionnement en amont pour l'accompagnement des maîtres d'ouvrages et des services instructeurs est visible sur les trois dernières années. Le nombre total d'avis produits est donc en hausse régulière. À cela s'ajoute, depuis 2012 pour les projets et 2013 pour les plans et programmes, l'instruction des demandes d'examen préalable au cas par cas :

- 176 avis émis sur les projets: dont 47 % sur des dossiers ICPE.
- 48 avis émis sur les plans et programmes: quasi exclusivement les documents d'urbanisme.
- 180 projets examinés dans le cadre de la procédure du cas par cas: majoritairement des défrichements (43 %) puis l'urbanisme opérationnel (30 %) et les infrastructures routières (17 %). Seuls 4 % des dossiers sont finalement soumis à évaluation environnementale.

- 96 plans et programmes examinés dans le cadre de la procédure du cas par cas. Les plus fréquents sont les zonages d'assainissement et les documents d'urbanisme (39 %), puis les PPR (22 %). Seuls 3 % des dossiers sont soumis à évaluation environnementale.

Le taux très faible de soumission à évaluation environnementale s'explique par la manière dont nous instruisons désormais les cas par cas: dans le délai réglementaire, nous demandons des précisions importantes sur le dossier, qui permettent souvent au pétitionnaire de comprendre les enjeux éventuels, et de modifier son projet ou de s'engager sur des mesures diminuant significativement les impacts potentiels. Au final, le dossier complété ou modifié, présente des impacts négligeables sur l'environnement et est donc dispensé d'évaluation environnementale.

évaluation
environnement
études évaluations
dispositions
textes projets
programmes critères
compétence
incidences
autorité nature
protection
directive schéma
impact
aménagement

Étapes préalables à la révision du SDAGE et du PDM

Conformément au code de l'environnement, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE¹) est mis à jour tous les six ans. Les chantiers préalables à cette mise à jour sont les suivants :

- identification des principales problématiques liées à la gestion de l'eau sur le bassin ;
- mise à jour de l'état des lieux pour chaque masse d'eau : indication sur son état, les pressions qui s'y exercent et par croisement entre ces deux informations, le risque de ne pas atteindre le bon état si aucune action n'est entreprise ;
- préparation du calendrier et programme de travail pour réviser le SDAGE et le PDM 2016-2021.

La DREAL, l'Agence de l'eau et l'ONEMA, constituant le secrétariat technique du comité de bassin ont soumis à la consultation des partenaires institutionnels et du public pendant 6 mois du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013, sept questions :

- poursuivre la réduction des rejets de substances dangereuses et prendre en compte les polluants impactant les milieux aquatiques et les usages ;
- poursuivre la réduction des pollutions diffuses liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires ;
- restaurer l'équilibre quantitatif des ressources en eau ;

¹ Le SDAGE fixe les orientations nécessaires à une gestion équilibrée de la ressource en eau, les objectifs environnementaux pour chaque masse d'eau (plans d'eau, tronçons de cours d'eau, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines).

*Garonne en Tarn-et-Garonne
Dreal Midi-Pyrénées*

- poursuivre la restauration de la continuité, de la biodiversité et de la dynamique physique des milieux aquatiques en lien avec la gestion des crues ;
- développer la connaissance au service des milieux aquatiques ;
- renforcer la gouvernance en privilégiant l'approche territoriale, la contractualisation et l'efficacité des actions.

Les réponses du public (2187) et des institutionnels (123) ont permis de soumettre au comité de bassin une synthèse amendée des questions importantes pour le bassin Adour Garonne.

En parallèle, la mise à jour de l'état des lieux du bassin effectué par le Secrétariat technique de bassin entre fin 2011 et mars 2013 a été soumise à la consultation des services techniques (5 DREAL de bassin, 26 DDT, 7 délégations de l'agence de l'eau et 26 services départementaux de l'ONEMA). Les 5257 réponses à cette consultation ont conduit à un état des lieux actualisé qui a été présenté aux huit commissions territoriales du bassin au cours de l'automne 2013 puis au comité de bassin de décembre 2013.

L'ensemble des documents est consultable en ligne sur le site de l'AEAG.

Ces deux documents, validés lors du comité de bassin de décembre 2013 constituent la base de la révision du SDAGE et du PDM qui se tiendra au cours du premier semestre 2014.



Ad'AP: Agenda d'accessibilité programmée
AE: Autorité environnementale
ARS: Agence régionale de santé
ALUR (loi): Accès au Logement et Urbanisme Rénové
ARRE: Agence en réseau régionale des études
AU-AMT: Mission aire urbaine/aire métropolitaine toulousaine
BEGES: Bilans d'émission de gaz à effet de serre
BTEX: Abréviations de Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes
CCDSA: Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité
CDCPH: Conseil départemental consultatif des personnes handicapées
CEE: Certificats d'économie d'énergie
CEREMA: Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CGEDD: Conseil général de l'environnement et du développement durable
CHSCT: Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CODERST: Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques
CPCM: Centre de prestations comptables mutualisées
CODIR: Comité de direction de la DREAL
COREF: Comité de réflexion
CPER: Contrat de projet État-Région
CRTVB: Comité régional «trames verte et bleue»
DDADUE (loi): (loi portant) diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne
DETR: Dotation d'équipement des territoires ruraux
DICT: Déclaration d'intention de commencement de travaux
DNTE: Débat national sur la transition énergétique
DT: Déclaration de travaux
DUERP: Document d'évaluation des risques professionnels

DTADD: Directives territoriales d'aménagement et de développement durables
EP: Établissements publics
ERDF: Électricité réseau distribution France
ETS: Établissements de santé
FEDER: Fonds européen pour le développement rural
GDAE: Groupes Départementaux Administration Exemple
GES: Gaz à effet de serre
GPSO: Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest
GRAE: Groupe Régional Administration Exemple
GRH: Gestion des ressources humaines
INERIS: Institut national de l'environnement industriel et des risques
LISST-CIEU: Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires - Centre interdisciplinaire d'études urbaines
MISEN: Mission interservices de l'eau et de la nature
ONEMA: Office de l'eau et des Milieux aquatiques
OTP: Observatoire franco-espagnol des trafics dans les Pyrénées
PAVE: Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics
PLU: Plans Locaux d'Urbanisme
Pré-Car: pré-Comité de l'administration régionale
PRSE2: Plan Régional Santé Environnement II
PSI/GP: Pôle support Intégré / Gestion du Personnel
REX: Retour d'expérience
RPS: Risques psychosociaux
S3REnr: Schéma régional de raccordement au réseau
ScOT: Schéma de cohérence territoriale
SDA: Schéma directeur d'accessibilité
SDAGE PDM: Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - Programme de mesures
SRCAE: Schéma régional climat-air-énergie
STAP: Service territorial de l'architecture et du patrimoine

**Le développement durable ?
Une réalité quotidienne**

Pour mener à bien leurs missions

Les DREAL s'engagent

vis-à-vis de leurs partenaires
(acteurs socio-économiques, collectivités, associations...)

Cinq engagements

dans la mise en œuvre
des lois et règlements.

- Mettre en application les principes du développement durable
- S'inscrire dans une logique de proportionnalité dans les dossiers qu'elles portent et instruisent, contribuant ainsi à leur sécurité juridique
- Faciliter l'aboutissement rapide des projets et leur bonne intégration environnementale
- Faciliter la participation du public et contribuer à la transparence des décisions
- Inscrire leur activité dans une démarche qualité

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Midi-Pyrénées**

Cité administrative

1, Rue de la Cité administrative – CS 80002

31074 Toulouse Cedex 9

Tél : 33 (0)5 61 58 50 00

Fax : 33 (0)5 61 58 54 48

www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/